

KANEMITE®

Fruits à pépins • Tomate - Aubergine

Composition	Acéquinocyl : 164 g/L (15,8 % p/p)
Formulation	Suspension concentrée (SC)
A.M.M.	n° 2100183
UFI	UR4P-M33P-4MAM-WNRG

DESCRIPTIF DU PRODUIT

KANEMITE® est un acaricide à base d'acéquinocyl, qui est actif par contact sur les formes mobiles des acariens ravageurs (larves et adultes). KANEMITE® réduit également la capacité de ponte des acariens ravageurs.

Peu sensible à la température et au lessivage, KANEMITE® présente un bon effet de choc et une bonne persistance d'action dans le cadre du contrôle des acariens phytophages (acariens rouges et jaunes). Son efficacité est renforcée par son profil auxiliaire favorable (notamment vis-à-vis des acariens prédateurs). KANEMITE® ne permet pas le contrôle d'autres cibles, notamment les phytotes.

Mode d'action

Groupe 20 selon la classification de l'«*Insecticide Resistance Action Committee*» - IRAC.

La substance active de KANEMITE®, l'acéquinocyl appartient à la famille chimique des quinolines ; l'acéquinocyl agit sur le mécanisme de production de l'énergie cellulaire (action sur le complexe III dans la chaîne de transport des électrons mitochondriaux).

Usages autorisés

KANEMITE® est homologué pour le traitement des parties aériennes.

Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximal d'applications (Intervalle minimum)	Stade d'application	Délai Avant Récolte
Fruits à pépins (pommier, poirier, cognassier, nashi, néflier, pommette) <i>Plein champ</i>	Acariens	1,8 L/ha	1 / an	BBCH 35-89	28 jours
Tomate - Aubergine <i>Plein champ</i>	Acariens	1 L/ha	2 / an (10 j)	BBCH 50-80	3 jours

Les Limites Maximales de Résidus, définies au niveau de l'Union Européenne, sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

CERTIS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et dans les recommandations d'emploi et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages en vigueur. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

Les doses homologuées doivent être appliquées. KANEMITE® agissant par contact, il est important de veiller à assurer une couverture homogène du végétal, à la limite du ruissellement, en veillant à couvrir également les faces inférieures des feuilles.

❖ Sur arbres fruitiers à pépins :

KANEMITE® se caractérise par une grande souplesse d'emploi. Il peut être employé soit préventivement, soit à la remontée des populations d'acariens dans la parcelle lorsque 30 à 50 % des feuilles sont occupées par au moins une forme mobile.

Au-delà de 50% de feuilles occupées, KANEMITE® peut être recommandé uniquement dans les cas suivants :

- dans le cas de parcelles pourvues en phytoséides ;
- en association avec un acaricide à action ovicide en cas de présence d'œufs.

Dans tous les cas, veiller à respecter une application maximale par parcelle et par an. Il est recommandé de ne pas traiter avec des volumes de bouillie inférieurs à 700 L/ha

❖ Sur tomate/aubergine :

Procéder à l'application dès l'apparition des premiers individus. Sur cultures au feuillage dense, situation où les acariens sont difficilement accessibles, le traitement doit être renouvelé en respectant un intervalle minimum de 10 jours.

Précautions d'emploi

Lors de l'application, prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout transfert de produit en dehors de la zone traitée, notamment sur les étangs, cours d'eau et fossés.

Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Pour plus de précisions sur la compatibilité des mélanges, veuillez nous consulter.

Effets sur la faune auxiliaire

KANEMITE® est neutre à faiblement toxique vis à vis d'un grand nombre d'insectes auxiliaires et notamment vis-à-vis des acariens prédateurs (Phytoséides). Son emploi est compatible avec les stratégies de lutte intégrée.

Sensibilité des végétaux traités

Aucune sensibilité particulière n'a été notée concernant les cultures traitées avec KANEMITE® à la dose d'emploi recommandée. Toutefois, du fait de la diversité des modes de cultures et des variétés, il est recommandé de faire un test de sélectivité sur un nombre limité de plantes avant d'étendre le traitement à la parcelle entière.

Préparation de la bouillie et application

Avant de débuter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

KANEMITE® s'utilise en pulvérisation foliaire après dilution dans l'eau. Bien agiter avant ouverture pour assurer une totale remise en suspension. Remplir la cuve à moitié d'eau et mettre sous agitation. Ajouter la quantité de KANEMITE® nécessaire correspondant à la surface à traiter puis terminer le remplissage. Maintenir l'agitation pendant toute l'application.

Régler les buses du pulvérisateur de façon à couvrir toutes les parties de végétaux à protéger. Appliquer sur chaque face des rangs et régler la vitesse d'avancement de façon à obtenir une densité d'impacts suffisante et homogène sur la végétation.

Pour assurer une pulvérisation optimale, entretenir régulièrement votre pulvérisateur.

PREVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

D'une manière générale, l'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de la préparation liée à des phénomènes de résistance. De ce fait, CERTIS Europe B.V. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur** :

1/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe ou pneumatique (ou atomiseur), porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :					
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE ; PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT TRACTEUR AVEC CABINE		
GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN ISO 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	A usage unique (1)	A usage unique (2)	A usage unique (1)	A usage unique (2)	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire	✓	✓	✓		EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	EPI partiel					EPI partiel
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 4 certifiée EN 14605+A1					Avec capuche	

(1) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(2) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application.

2/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
		LANCE		
		SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION	
GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A))	✓	✓	✓	✓
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	EPI partiel			EPI partiel (blouse)
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1	OU Type 3 ou 4*	Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	OU Type 3 ou 4*
BOTTES certifiées EN 13 832-3		✓	✓	

* Selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application.

Pour la **protection du travailleur**, amené à entrer dans la culture après traitement, porter :

- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- des gants EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) en cas de contact avec la culture traitée.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, à température ambiante, dans un endroit frais et aéré. Protéger du gel. Ne pas stocker le produit dans un local où la température peut excéder 40°C. Température de stockage recommandée : 5°C – 30°C.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire, avant son élimination, en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

CERTIS Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

CONDITIONNEMENT

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Bidon de 5 L	Carton de 4 x 5 L	40 cartons = 800 L	Carton de 4 x 5 L

KANEMITE® - A.M.M. 2100183

(contient de l'acéquinocyl, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et du 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one)



DANGER

- H317** Peut provoquer une allergie cutanée.
- H370** Risque avéré d'effets graves pour les poumons (inhalation).
- H373** Risque présumé d'effets graves pour le système sanguin à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation.
- P280 Porter des gants et un vêtement de protection.
- P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour l'usage « Tomate - Aubergine ».

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour l'usage « Fruits à pépins ».

SPe8 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes.

Délai de rentrée : 48 heures.

Protéger du gel. Ne pas stocker le produit dans un local où la température peut dépasser 40°C.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL – REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

EN CAS D'URGENCE
Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti poison le plus proche.

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n° vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (Carechem, numéro d'urgence 24h/24h).
Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com ou sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



© Marque déposée Agro-Kanesho Co. Ltd.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. Distribué par CERTIS Europe B.V. - France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée - 78280 Guyancourt – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – www.certiseurope.fr – v7 - 04/2022.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.